

Le règlement des bibliothèques de Rouen



1. Bienvenue dans les bibliothèques de Rouen

Il y a 7 bibliothèques à Rouen :

- Amélie-Bosquet
- Émilie-du-Châtelet
- Madeleine-Riffaud
- Roger-Parment
- Aretha-Franklin
- Simone-de-Beauvoir
- Jacques-Villon (bibliothèque patrimoniale)

Les bibliothèques sont ouvertes à tous, sans exception.

Elles respectent les principes de neutralité.



2. Vos droits

Vous avez le droit :

- D'utiliser gratuitement les espaces et les livres, les magazines sur place.
- De participer gratuitement à des activités culturelles comme les heures du conte, les spectacles et ateliers.
- Si vous avez une carte d'abonnement aux bibliothèques, vous avez le droit :
 - ° D'emprunter des livres, CD, DVD, jeux...
 - ° De réserver des salles de travail ou de réunion (dans certaines bibliothèques).
 - ° D'accéder à Internet de manière sécurisée et privée.

Les bibliothèques s'engagent à :

- Vous proposer des livres, CD, DVD, jeux... en bon état et variés.
- Bien vous accueillir, de façon bienveillante et respectueuse de chacun. À vous orienter de façon professionnelle.
- Respecter votre vie privée.



3. Vos obligations

A. Respecter les lieux et chacun

- Être calme : pas de bruit gênant exemples :
appel téléphonique, musique et vidéo en haut-parleur sur le téléphone.
- Respecter les autres personnes : publics et personnel.
- Manger uniquement dans les espaces autorisés (indiqués par une affiche).
- Les bouteilles d'eau fermées sont autorisées.
- Ne pas fumer ni vapoter dans les bibliothèques.

B. Respecter les documents

- Prendre soin des documents empruntés (livres, CD, DVD, jeux...) :
 - ° Ne pas les abîmer.
 - ° Signaler à un ou une bibliothécaire si un document est déjà abîmé.
 - ° Ne pas essayer de réparer un document vous-même.
- Rendre les documents à temps :
 - ° Si vous dépassez la date limite de retour de vos documents (livres, CD, DVD, jeux...) votre carte d'emprunt est bloquée jusqu'au retour des documents.
 - ° Si vous perdez ou abîmez un document, vous devrez le remplacer ou le rembourser.

C. Respecter les règles d'Internet

- Utiliser Internet uniquement pour des activités autorisées par la loi :
 - ° Pas de sites violents, discriminatoires, pornographiques ou illégaux.
- Prendre soin du matériel (ordinateurs, tablettes, etc.).
- Signaler tout problème technique.

D. Respecter les règles pour les enfants

- Les enfants de moins de 16 ans doivent avoir une autorisation signée par leurs parents pour s'inscrire.
- Les enfants de moins de 6 ans doivent obligatoirement être accompagnés par un adulte (parent, grand-parent, responsable légal, éducateur...) ou à défaut d'un autre enfant âgé d'au moins 11 ans (frère ou soeur.)
- Dans tous les cas, les parents sont toujours responsables de leurs enfants dans la bibliothèque.



4. Comment s'inscrire ?

1. Présenter une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, etc.).
2. Justifier ou attester sur l'honneur de votre adresse.
3. Remplir et signer une fiche d'inscription (pour les enfants jusqu'à 16 ans, ce sont les parents qui signent la fiche d'autorisation parentale).
4. Avoir votre carte d'abonnement (valable 1 an).

Votre carte est personnelle :

- Vous êtes responsable des documents empruntés avec votre carte.
- En cas de perte ou de vol, prévenez tout de suite la bibliothèque.



5. Prendre et rendre des documents

Que pouvez-vous emprunter ?

- Livres, revues, CD, DVD, jeux, instruments de musique, etc.
- Certains documents ne peuvent pas être empruntés :
 - ° Les derniers numéros des magazines.
 - ° Les documents patrimoniaux (anciens ou précieux).

Combien de documents pouvez-vous emprunter ?

Vous pouvez emprunter autant de documents que vous le souhaitez.

Pour les documents spécifiques, les limites sont les suivantes :

- 1 console de jeu et 2 jeux vidéo
- 2 jeux de société
- 2 ustensiles de cuisine
- 1 instrument de musique
- 1 socle de tawashi (éponge écologique)
- 1 boîte à histoires
- 6 ebooks (livres électroniques)

Combien de temps pouvez-vous garder les documents ?

Vous pouvez garder les documents 4 semaines (renouvelable une fois).

Que se passe-t-il si vous êtes en retard ?

- 1^{er} rappel : vous recevez un message pour vous rappeler de rapporter vos documents.
- 2^e rappel : vous ne pouvez plus emprunter jusqu'au retour des documents.
- 3^e rappel : si vous ne rendez pas les documents, une procédure de remboursement auprès du Trésor public sera lancée.



6. Réserver une salle

Dans les bibliothèques Aretha-Franklin et Simone-de-Beauvoir, vous pouvez réserver une salle pour :

- Travailler en groupe.
- Organiser une réunion.

Comment réserver ?

- Être inscrit en bibliothèque et avoir plus de 16 ans.
- Demandez aux bibliothécaires.
- La réservation est gratuite pour 1 à 2 heures.

Respectez les règles :

- Pas d'activité commerciale.
- Respectez les principes de neutralité et de laïcité.



7. Que faire en cas de problème ?

- Signaler tout problème (document abîmé, matériel défectueux, etc.) aux bibliothécaires.
- Échanger avec les bibliothécaires en cas de problème (document signalé en retard ou non rendu par exemple).

En cas de non-respect du règlement :

- Vous pourrez perdre votre droit d'emprunter ou ne plus pouvoir entrer dans les bibliothèques de façon plus ou moins temporaire suivant la gravité du non respect.



8. Contact

Pour plus d'informations :

- Site internet : bibliotheques.rouen.fr
- Adresse mail : bibliotheque@rouen.fr
- Téléphone : 02 76 08 80 88



Ce règlement est valable pour toutes les bibliothèques de Rouen. Merci de le respecter pour le bien de tous. Il est écrit en Facile à lire et à comprendre (FALC) et a été relu par les participants des ateliers Sainte-Claire, un centre de réhabilitation psychosociale pour adultes en situation de handicap psychique, et par 12 élèves en FLE (Français langue étrangère).

Le Maire de Rouen
Nicolas MAYER-ROSSIGNOL